

## POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction Générale de l'usine FAREVA La Vallée s'engage, dans le respect des exigences législatives et réglementaires en vigueur, à mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs, facteur essentiel pour le nécessaire développement durable de ses activités.

Cette politique s'articule autour des principes généraux suivants :

- Une organisation précisant les rôles et attributions des personnels associés à la prévention et au traitement des accidents majeurs, est définie dans le cadre du plan d'opération interne,
- Une formation adaptée est définie et mise en place à l'intention de ces personnels,
- L'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs sont prise en compte dès le stade de la conception des installations et des modes opératoires, mais également lors des modifications apportées aux installations et aux procédés,
- Les conditions permettant d'assurer la maîtrise du procédé dans chacune de ses phases et l'exploitation des installations dans des conditions de sécurité optimales sont clairement définies,
- Les situations nécessitant une réponse dans l'urgence afin de limiter ou d'éviter le risque d'occurrence d'un accident majeur font l'objet de mises en œuvres expérimentales régulières afin d'en assurer une gestion efficace,
- Les incidents et les dysfonctionnements possibles pouvant entraîner des accidents sont répertoriés et analysés. Les défaillances détectées font l'objet d'actions correctives dont le suivi est assuré.

Ces principes sont largement développés dans le cadre de l'étude des dangers, ainsi que dans le système de gestion de la sécurité du site.

Sur la base des informations recueillies lors des processus de contrôle, l'équipe de direction s'engage à suivre régulièrement l'avancement de cette politique et à procéder aux ajustements nécessaires.

**Nicolas HUGONNET**  
Directeur Général

